



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**  
**Séance du 23 septembre 2024**

**45 élus présents (59 en exercice, 5 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**Par délégation au Bureau des attributions :**

**« Attribuer les subventions inférieures ou égales à 100 000 euros ainsi que les conventions attributives dans la limite des crédits inscrits au budget. »**

**STRUCTURE PERISCOLAIRE : VERSEMENT 2EME ACOMPTE SUR  
SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2024 - CSC BEL-AIR  
(231/7.5.6/2464B)**

En complément de la gestion directe et déléguée des activités périscolaires, Mulhouse Alsace Agglomération conventionne avec des partenaires associatifs gérant ce même type d'activités sur son territoire.

A ce jour, Mulhouse Alsace Agglomération a versé aux établissements une avance correspondant à 50% du montant de la subvention attribuée en 2023.

Il est proposé un deuxième versement de la subvention au mois de septembre 2024, dans la limite de 60% de la subvention octroyée au titre de l'année 2024, diminuée du premier acompte déjà perçu.

A ce titre, le Bureau autorise le versement suivant pour le CSC Bel-air :

Structure	Commune	Subvention 2023	1 <sup>er</sup> acompte 2024 (50% de la subvention attribuée en 2023)	Subvention 2024	2 <sup>ème</sup> acompte 2024 (60% de la subvention 2024 – 1 <sup>er</sup> acompte 2024)	Solde prévisionnel
CSC Bel-air	Mulhouse	75 267 €	37 633,50 €	75 267 €	22 580,10 €	15 053,40€
<b>Total</b>		<b>75 267 €</b>	<b>37 633,50 €</b>	<b>75 267 €</b>	<b>22 580,10 €</b>	<b>15 053,40€</b>

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 :

Chapitre 65, Fonction 281, Article 65748  
Service gestionnaire et utilisateur : 231  
Enveloppe 3871 : subvention fonctionnement périscolaire hors DSP

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- approuve l'attribution de la subvention proposée,
- autorise le versement de l'acompte de septembre au CSC Bel-air, pour un montant total de 22 580,10 €.

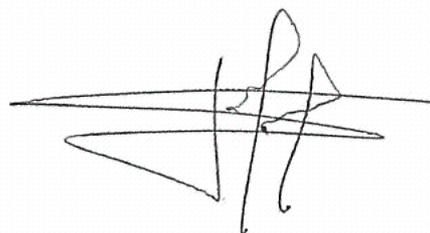
Ne prennent pas part au vote (2) : Christiane SCHELL et Cécile SORNIN.  
La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN